

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Menthae piperitae aetheroleum

N° d'article 01510000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Attention

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** 1,8-Cineole; isomenthone; 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; p-menth-1-ene-4-ol; trans-menthone; alpha-Pinène; (R)-p-mentha-1,8-diène; (1S)-bêta-Pinène; p-mentha-1,3-diène; 4,5,6,7-tétrahydro-3,6-diméthylbenzofuranne; p-menth-4(8)-ène-3-one

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

Composants dangereux *****L-menthol**

No. CAS	2216-51-5			
No. EINECS	218-690-9			
Concentration	>=	50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Irrit. 2		H315	
	Eye Irrit. 2		H319	

trans-menthone

No. CAS	89-80-5			
No. EINECS	201-941-1			
Concentration	>=	50	<	66 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4		H302	
	Aquatic Chronic 3		H412	

cATpE	orale	500	mg/kg
-------	-------	-----	-------

1,8-Cineole

No. CAS	470-82-6			
No. EINECS	207-431-5			
Concentration	>=	10	<	25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

Flam. Liq. 3 H226
Skin Sens. 1B H317

acétate de L-menthyle

No. CAS 2623-23-6
No. EINECS 220-076-0
Concentration \geq 2.5 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 2 H411

isomenthone

No. CAS 491-07-6
No. EINECS 207-727-4
Concentration \geq 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317

4,5,6,7-tétrahydro-3,6-diméthylbenzofuranne

No. CAS 494-90-6
No. EINECS 207-795-5
Concentration \geq 2.5 < 6.6 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Aquatic Chronic 2 H411

cATpE orale 500 mg/kg

(+)-neomenthol

No. CAS 2216-52-6
No. EINECS 218-691-4
Concentration \geq 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315

(R)-p-mentha-1,8-diène

No. CAS 5989-27-5
No. EINECS 227-813-5
Concentration \geq 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226
Asp. Tox. 1 H304
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1B H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Acute 1 M = 1

p-menth-4(8)-ène-3-one

No. CAS 89-82-7
No. EINECS 201-943-2
Concentration \geq 1 < 3.3 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

Acute Tox. 4 H302

cATpE orale 500 mg/kg

p-menth-1-ene-4-ol

No. CAS 562-74-3

No. EINECS 209-235-5

Concentration \geq 1 < 3.3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

cATpE orale 500 mg/kg

alpha-Pinène

No. CAS 80-56-8

No. EINECS 201-291-9

Concentration \geq 1 < 2.5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1B H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Acute Tox. 4 H302

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Aquatic Chronic M = 1

1

cATpE orale 500 mg/kg

(1S)-bêta-Pinène

No. CAS 18172-67-3

No. EINECS 242-060-2

Concentration \geq 1 < 2.5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Aquatic Chronic M = 1

1

p-mentha-1,3-diène

No. CAS 99-86-5

No. EINECS 202-795-1

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4

Aquatic Chronic 2

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration >= 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Sable, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à assurer

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

(R)-p-mentha-1,8-diène

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: S SSc; LeberKT AN				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié

Gants / multi-resistant à les produits chimiques: Barrier 02-100 (Ansell)

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide		
Couleur	jaunâtre		
Odeur	caractéristique		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	71		°C
Pression de vapeur			
Remarque	N'est disponible		
Densité et/ou densité relative			
Valeur	0.9		g/cm ³
température	20	°C	

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	800.128	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1,8-Cineole

Espèces	rat	
DL50	2840	mg/kg
Source	RTECS	

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	rat		
DL50		4400	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
NOAEL		1650	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
LOAEL		3300	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.		
----------	---	--	--

Remarque	Irritant pour la peau.		
----------	------------------------	--	--

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant		
------------	----------	--	--

Remarque	Risque de lésions oculaires graves.		
----------	-------------------------------------	--	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		
méthode	OCDE 405		
Remarque	Aucun effet d'irritation connue		

sensibilisation

Remarque	May cause allergic skin reactions.		
----------	------------------------------------	--	--

Sensibilisation (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	souris		
évaluation	sensibilisant		
méthode	OECD 429		
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.		

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Mutagénicité

Remarque	Aucun		
----------	-------	--	--

Mutagénicité (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	souris		
Remarque	négatif		

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces rat (mâle)

Remarque négatif

Toxicité pour la reproduction

Remarque Aucun

Toxicité reproductrice (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

Remarque Aucun

Cancérogénicité (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces rat

Remarque Peut provoquer le cancer.

Source RTECS

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces souris

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source RTECS

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Toxique pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)**1,8-Cineole**

Espèces Pimephales promelas

CL 50 102 mg/l

Durée d'exposition 96 h

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces Pimephales promelas

CL 50 0.72 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces Daphnia magna

0.36 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acétate de L-menthyle)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (L-menthyl acetate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (L-menthyl acetate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Nom commercial: Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version: 7 / CH

Date de révision: 11.07.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 11.07.23

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.